AIN 01
le Département

Direction générale adjointe
infrastructures et déplacements
Direction des routes
Service Routes Aménagement

GR/SM/DD/LT 2021-235
Dossier suivi par :
Monsieur Didier DUBOURGNON
tél : 04.74.47.05.77

Monsieur Philippe QUAGLIA
APiCy
99 rue du Père Adam
01210 ORNEX

Bourg-en-Bresse, le 13 JUIL. 2021

Monsieur,

Par lettre en date du 7 mai 2021, vous demandez au Département de l'Ain d'insérer dans l'emprise routière vouée à recevoir la future ligne de bus à haut niveau de service qui reliera prochainement Gex à Genève, des espaces réservés aux cycles le long de l'avenue du Jura (RD n° 1005) sur la commune de Ferney-Voltaire.

Vous rappelez, à cette occasion, que l'équipe projet du BHNS avait consulté en 2015 l'Association des Piétons et des Cyclistes du pays de Gex (APiCy) pour recueillir ses doléances en matière de sécurisation des parcours des cyclistes entre Gex et Ferney-Voltaire, puis les traduire, autant que possible, en acte sur le terrain.

Au regard des travaux réalisés à ce jour, le compte-rendu de cette réunion ci-annexé atteste rétrospectivement de la bonne foi départementale, mais confirme également que la mise en place de voies cyclables bidirectionnelles sur ladite avenue avait été exclue, à défaut d'espaces suffisants.

En contrepoint, les services techniques du Département avaient attiré votre attention sur le volet « cycles » de l'opération du BHNS qui, outre les pistes ou couloirs indépendants, les arceaux et les sas vélos largement déployés entre Gex et Maconnex, comprenait un projet de véloroute dont le pilotage incombe à l'Agglomération du Pays de Gex et dont la section « Maconnex – Lycée international de Ferney-Voltaire – Douane de Vireloup » est d'ores et déjà en service.

Pour le reste, je vous rappelle que les aménagements dédiés aux cheminements transversaux des cycles au cœur de l'agglomération ferneysienne relèvent de l'initiative communale, voire de celle de l'Agglomération sur le périmètre de la ZAC de Ferney – Genève innovation.

Enfin, je précise que le Département de l'Ain n'a pas dérogé à la loi Laure, en regard des travaux accomplis pour transformer une route à grande circulation, traversant cinq agglomérations, en boulevard urbain, destiné à favoriser le développement des transports publics et à sécuriser les déplacements des modes actifs.

Les services de la direction des routes restent à votre disposition pour échanger plus en détail sur ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président délégué aux routes
et aux mobilités

Guy BILLOUDET